

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 26 Janvier 2016

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	2
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS	3
III – INTERCOMMUNALITE - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016.....	4
V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE	4
VI - RÉGIE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : INTRODUCTION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LES EXPOSANTS.....	5
VII - MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES INTERVENANT DANS LE CADRE DE VACANCES LOISIRS DÉCOUVERTES (VLD)	5
VIII – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET (DOB) 2016.....	6
IX - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016	6
X - CRÉATION D'UNE COMMISSION AD 'HOC POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	7
XI - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »	7
QUESTIONS DIVERSES.....	8

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 15 Décembre 2015 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine – ROUX Philippe - SIRVIN Jean - SORTAIS Virginie - TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie -

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. BERNARD Philippe (Procuration à M. PELLEREI Jean-Pierre) – Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme SORTAIS Virginie) - Mme FONTBONNE Céline (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) - M. LASCH Christian (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles) –

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme SORTAIS Virginie

Monsieur le Maire débute la séance et demande si les Conseillers ont des remarques à formuler à propos du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15/12/2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 15/12/2015 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. La liste des décisions prises est la suivante :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2015-022	Choix du cabinet CSMC pour la révision du PLU en vue de sa <i>Grenellisation</i> et de son <i>Alurisation</i> .	Montant du marché : 36 675 € HT 44 010,00 €TTC
DEC2015-023	Choix d'EDF pour la fourniture d'électricité de certains bâtiments communaux.	Ne concerne que le seul compteur Mairie-MPT (car puissance souscrite supérieure à 36 kVA). Durée : 2 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2016
DEC2015-024	Choix de la SARL PROTECN@ pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la mise en place d'un système de vidéo-protection.	Montant du marché : 5 250 € HT 6 300 € TTC

II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des Commissions Municipales et des Comités Consultatifs qui se sont réunis.

1. Commission Enfance et Education (réunion du 19 janvier 2016) - Annexe – Doc N°1

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM et sur les tables.

20H50

**Mme Marion ASSEMAT, Mme Suzanne COULET, M. William MALAVELLE
Mme Véronique PAUTARD et M. Philippe ROUX
se retirent de la séance.**

2. Commission des Affaires Sociales (réunion du 20 janvier 2016) – Annexe – Doc N°2

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM et sur les tables.

3. Commission des Finances (réunion du 20 janvier 2016) – Annexe – Doc N°3

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM et sur les tables.

4. Commission Sport et Loisirs (réunion du 22 janvier 2016) – Annexe – Doc N°4

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM et sur les tables.

5. Commission Aménagement de la ville et Environnement (réunion du 25 janvier 2016) – Annexe – Doc N°5

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM et sur les tables.

III – INTERCOMMUNALITE - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire évoque un point important qui a été discuté au Comité des Maires le Vendredi 22 Janvier, par rapport à la fusion dans le cadre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale). Plusieurs hypothèses ont été émises à propos de la décision que prendra la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) à laquelle siègeront deux Maires de communes de l'Agglo, Max ROUSTAN, Maire d'Alès et Philippe RIBOT, Maire de Saint Privat des Vieux, tous deux en tant que représentants de l'intercommunalité.

La position qui a été adoptée est celle de ne pas déposer d'amendement mais de négocier une prolongation de délais de fusion.

IV - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri FRANCES, Adjoint à l'Environnement et Développement du Territoire, qui expose que la Commune de Saint Christol Lez Alès est éligible au dispositif de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et peut déposer une demande de subvention pour un seul projet, lequel doit s'inscrire dans les catégories d'opérations prioritaires fixées par la commission d'élus compétente au niveau départemental. Cette commission s'est réunie le 26 novembre 2015 pour fixer la liste des catégories d'opérations prioritaires susceptibles d'être financées au titre de la DETR 2016.

En regard de la liste des catégories d'opérations prioritaires retenue par la Commission, il est proposé au Conseil de soumettre aux services de l'État le dossier correspondant à la mise en accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des espaces suivants :

- 1) Rue Joliot Curie vers la garderie et la cour de l'école Joliot Curie,
- 2) Maison Sorbières à l'Esplanade Jean Moulin.

Ce dossier entre dans le cadre de la catégorie « Mise aux normes sécurité et accessibilité des bâtiments publics ».

Les éléments techniques recueillis pour ce projet permettent d'établir un coût prévisionnel des travaux à hauteur de 22 158,00 € HT (dont 14 658,00 € de main d'œuvre dans le cadre de travaux effectués en régie).

Au final, le montant de ce programme a été évalué à la somme de 23 658,00 € TTC. Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'État pourrait représenter 40 % du montant HT de l'opération, soit 8 863,20 €.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 24 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	0	0

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à entreprendre les travaux correspondant à l'opération de mise en accessibilité de bâtiments publics et à solliciter auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016, une aide financière correspondant à 40 % du montant HT de cette opération, soit 8 863,20 €.

V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

Il expose le projet qui consiste en un aménagement de trottoir au niveau de l'intersection de l'Ancien chemin de Sommières avec le Chemin de Valès dans le but de traiter la vitesse sur ce chemin et faciliter, de manière sécurisée, les déplacements de personnes et de véhicules accédant à cette zone.

Le montant estimatif de cette opération s'établit à 21 949,50 € HT pour les travaux, auxquels s'ajoute la maîtrise d'œuvre pour 2 194,95 € HT, soit un montant total de 24 144,45 € HT (28 973,34 € TTC). Le pourcentage de la subvention pourrait atteindre 30% de cette somme, soit 7 243 €.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 24 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter auprès du Conseil Départemental l'aide financière maximale pouvant être obtenue au titre du produit des Amendes de Police 2016.

VI - RÉGIE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : INTRODUCTION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LES EXPOSANTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rudy MONIER, Conseiller Municipal délégué à la Culture, qui expose le projet d'introduction d'un tarif spécifique pour les exposants accédant aux salles municipales, ceci afin de mieux assurer la gestion des réservations lors des expositions organisées au niveau de la Maison Pour Tous ou d'autres salles municipales.

Les recettes seront encaissées par la régie de recettes pour la location des salles municipales. Il est proposé de fixer ce tarif forfaitaire à 12,00 € par emplacement.

Il précise que cette tarification s'appliquera dès le 6 et 7 février prochain, lors du salon de Peinture et Sculpture précédemment organisé par l'association "Les Amis de Jean-Yves".

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 24 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'introduction d'un nouveau tarif au niveau de la Régie de location des salles municipales pour les exposants.

VII - MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES INTERVENANT DANS LE CADRE DE VACANCES LOISIRS DÉCOUVERTES (VLD)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre ROUX, Adjoint aux Sports, qui expose le manque de précisions relatives aux conditions de remboursement des frais de matériel engagés par les associations intervenant dans le cadre de VLD.

En effet, les délibérations de 2005 et 2011 avaient prévu que les dépenses de matériel réalisées par les associations intervenant dans le cadre de l'action Vacances Loisirs et Découvertes seraient systématiquement remboursées.

Cependant, il apparaît nécessaire de fixer un montant maximum concernant les sommes remboursées par la commune. Il est proposé de limiter ce remboursement à 2,00 € par enfant.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 24 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'introduction d'un montant maximum concernant la prise en charge des dépenses intervenant dans le cadre de Vacances Loisirs Découverte et de fixer celui-ci à 2,00 € par enfant. Il autorise le Maire à signer les conventions avec les associations.

VIII – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET (DOB) 2016

Monsieur le Maire rappelle que ce DOB (Débat d'Orientation Budgétaire – Cf. Annexe – Doc. N°6), prévu par la loi, intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif et concerne les grands axes d'orientation du budget à venir (investissement, fiscalité locale, ...). Il donne la parole à Monsieur Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, qui dit regretter qu'une partie de l'opposition ne participe pas à ce débat important.

Monsieur Jérôme MEYNIER précise que le DOB repose également sur les données financières communiquées par les services de l'État (réformes fiscales, dotations, ...) au jour de la séance du Conseil ainsi que sur la prise en compte du contexte économique et social du moment. Suite à l'application de la loi NOTRe, du 07 août 2015, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'établissement et la présentation par le Maire d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et qu'il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Après avoir précisé que ce DOB a été élaboré le plus tôt possible, Monsieur Jérôme MEYNIER rappelle que celui-ci reste très complexe en raison des réformes de l'Etat.

Il commente, à partir d'un powerpoint, les différents points du rapport, et notamment :

- ✓ La situation nationale et internationale,
- ✓ Les orientations budgétaires,
- ✓ Le programme d'investissement pour 2016

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2016.

IX - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme MEYNIER qui expose que dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2016, la commune peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération de son Conseil Municipal, décider d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ceci pour assurer les affaires courantes.

Il est proposé au Conseil, en attendant l'adoption du Budget 2016, de faire application de cet article selon l'affectation des crédits ci-après qui seront inscrits au Budget 2016 lors de l'adoption de celui-ci :

Chapitres budgétaires de la section d'investissement sollicités (Affectation des crédits)	Montant des crédits ouverts en 2015 (BP+DM)	Montant utilisable sur 2016 (25% du montant des crédits ouverts en N-1)
21 – Immobilisations corporelles	554 505,00 €	138 626,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	301 744,00 €	75 436,00 €
TOTAL	876 249,00 €	219 062,00 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 24 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	1	0

Le Conseil Municipal autorise, par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 1 "Abstention" et 0 "Refus de vote" à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2016, les dépenses d'investissement concernées, selon le besoin et le calcul de crédits définis dans le tableau ci-avant, et à inscrire les crédits correspondants au Budget de l'exercice 2016 lors de son adoption.

X - CRÉATION D'UNE COMMISSION AD 'HOC POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que lors de la dernière séance du Conseil, il a été évoqué la possibilité de procéder à des enregistrements sonores des séances du Conseil municipal utilisables pour la rédaction des comptes rendus.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que la jurisprudence administrative déterminent que les enregistrements audiovisuels des débats sont admis dans la mesure où ces derniers ne viennent pas perturber le bon déroulement de la séance.

Monsieur le Maire indique que cette disposition sera précisée dans le règlement intérieur.

En second lieu, la loi NOTRe du 07 août 2015 a introduit ou a modifié plusieurs dispositions sur le fonctionnement des communes et de leurs groupements, dont certaines impactent le fonctionnement du Conseil municipal. Il en est notamment question pour la durée de validité du règlement intérieur.

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission avait été constituée pour le règlement intérieur et propose la création d'une commission ad 'hoc qui pourrait examiner ces nouvelles dispositions en vue de les inclure dans le règlement du Conseil municipal.

Monsieur le Maire invite de Conseil à passer au vote.

Sur 24 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	0	0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer une commission dont la composition pourra s'inspirer de celle ayant été chargée initialement du projet de règlement intérieur.

Il est précisé que la composition de cette commission sera arrêtée définitivement lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

XI - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry POPOFF, Conseiller délégué à la Sécurité.

La Municipalité souhaite mettre en place un dispositif de prévention de la délinquance, structuré autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier.

Ce maillage, fondé sur le principe de solidarité et animé par l'esprit civique, sera identifié sous l'appellation de "Participation citoyenne" également connu sous le nom de "Voisins vigilants". Ce dispositif a vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les autorités et la population.

Les objectifs poursuivis par ce dispositif sont les suivants :

- ✓ Accroître le niveau de sécurité sur le territoire de la commune de Saint Christol Lez Alès,
- ✓ Accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- ✓ Augmenter l'efficacité des forces de l'ordre en leur permettant d'intervenir plus rapidement,
- ✓ Associer les habitants dans cette démarche et rétablir le lien social.

La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie sur :

- ✓ L'analyse objective du contexte local,
- ✓ La recherche de l'engagement de la population en relation avec les partenaires concernés (élus locaux, forces de l'ordre, services municipaux),
- ✓ L'identification et la désignation d'un coordonnateur municipal et d'habitants référents au niveau des quartiers concernés, sur la base du volontariat et avec un protocole d'engagement visant notamment à garantir le respect du droit et des libertés individuels,
- ✓ L'organisation de réunions périodiques avec les référents, en présence des forces de l'ordre et des services municipaux concernés,
- ✓ La signature d'une convention associant le Préfet, le Procureur, la Police Nationale et le Maire.

Sur le plan fonctionnel, les habitants référents se chargeront de la transmission de l'information (via par exemple le numéro de la Police Municipale).

Un coordonnateur municipal désigné par le Maire pourra faire l'interface entre les habitants référents, les habitants, les services municipaux concernés et les services de Police.

Inversement, les forces de l'ordre devront pouvoir alerter les référents de la détection d'un phénomène suspect.

Les personnes volontaires devront être sensibilisées à des actes et gestes élémentaires (ramasser le courrier des vacanciers, surveiller les logements inhabités, prendre des nouvelles des personnes isolées et vulnérables, signaler tout comportement ou fait suspect, acquérir le réflexe du signalement aux autorités compétentes).

Monsieur le Maire dit que les liens se renforcent avec la Police Nationale puisqu'une convention a été signée et il invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 24 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	0	0

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorable à la mise en œuvre du dispositif "Participation citoyenne" et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention "Participation citoyenne" avec la Préfecture du Gard, le Procureur de la République et la Police Nationale.

QUESTIONS DIVERSES

1) Commission Jeunesse

Madame Virginie SORTAIS informe le Conseil Municipal que la Commission Jeunesse se réunira le 2 Février à 19H00.

2) Présence d'une antenne sur un immeuble

Suite à une question au sujet de la présence d'une antenne sur un immeuble de la commune, Monsieur le Maire indique qu'il n'existe pas de réglementation spécifique pour ces installations qui sont dans le domaine privé.

3) Urbanisme

Des économies de l'ordre de 18 000 à 20 000 €, ont été réalisées en 2015 par le non transfert de la compétence relative à l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux.

4) Agenda

4^{ème} édition de "La vie est un cinéma", du 22 au 27 Février 2015, cette année consacrée à Shakespeare.

5) Office Municipal de la Culture

L'Office Municipal de la Culture ne présente pas de projet précis.

6) Carnaval des enfants

Le Carnaval de Enfants aura lieu le Samedi 13 Février.

7) Cas de méningite

Monsieur le Maire précise que cela ne concerne pas la crèche de Saint Christol.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H45

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le Mardi 1^{er} Mars 2016.
